

Assemblée des délégués des 3 et 4 novembre 2014 à Berne

Aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres de la Confédération: Compensation solidaire des charges 2015 – 2018 et financement 2015

Propositions

L'Assemblée des délégués

1. prévoit pour la compensation solidaire des services d'aumônerie dans les centres fédéraux un montant à approuver chaque année de CHF 350'000 durant les années 2015 – 2018 (selon la Constitution de la Fédération des Églises, art. 17, Contributions extraordinaires);
2. décide pour le financement solidaire 2015 de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux le montant extraordinaire de CHF 350'000.

Berne, 10 septembre 2014

Fédération des Églises protestantes de Suisse
Le Conseil

Le président	Le directeur du Secrétariat
Gottfried Locher	Philippe Woodtli

1. Contexte

Quand des personnes déplacées arrivent en Suisse, elles peuvent déposer une demande d'asile dans l'un des centres d'enregistrement et de procédure CEP dirigés par les autorités fédérales. Dans ces centres fédéraux prend place soit une première audition seulement sur les motifs d'asile et ensuite un transfert se fait dans les hébergements des cantons. Ou alors des requérants d'asile demeurent plus longtemps dans les centres, et la procédure d'asile se termine sur place. Même les groupes de réfugiés accueillis directement depuis des régions en crise, dans le cadre du projet pilote de la Confédération, passent un premier temps dans un centre fédéral.

Les centres de la Confédération revêtent une importance centrale à l'intérieur du système d'asile. Pour les Églises protestantes, c'est là une chance de fournir dans ces centres une contribution concrète en faveur de bonnes conditions de vie pour des êtres humains en fuite, vulnérables et en quête de protection. L'aumônerie dans les centres fédéraux se conçoit comme un service aux êtres humains. L'offre de dialogue ou la mise en relation vers des centres de conseil d'œuvres d'entraide se fait indépendamment de l'appartenance religieuse ou des motifs d'asile des requérants. 16 aumôniers protestants (état en septembre 2014) travaillent actuellement dans les 12 centres fédéraux, y compris les zones de transit des aéroports, les antennes externes des centres les plus grands et les sites temporaires. Les services d'aumônerie sont en outre soutenus par un total d'environ 180 bénévoles.

Vers la fin des années 1990, les Églises protestantes ont introduit un financement solidaire de l'aumônerie dans les centres pour requérants d'asile: les Églises membres de la Fédération des Églises dont le territoire ecclésial compte un centre de la Confédération doivent pouvoir compter sur le soutien des autres Églises membres pour le financement des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Tous les quatre ans, l'Assemblée des délégués prend la décision de planification de poursuivre le financement solidaire. Et chaque année, l'AD approuve le montant pour l'année suivante.

C'est en 2010 que les délégués avaient pris la dernière décision pour la législature 2011 – 2014. L'Assemblée d'été des délégués du 15 au 18 juin 2014 à Scuol a donc pris connaissance du rapport du Conseil sur l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux. De même, les délégués ont pris la décision de principe de poursuivre la compensation (partielle) des charges de ces services d'aumônerie durant les années 2015 - 2018 et d'élargir le nombre des Églises membres qui le reçoivent¹. Cela veut dire que les Églises membres dont le territoire ecclésial compte un centre, nouveau ou temporaire, de la Confédération, pourront elles aussi à l'avenir demander un soutien financier de la compensation des charges. Afin de permettre aux délégués de décider simultanément de toutes les contributions ordinaires et extraordinaires à la Fédération des Églises, les propositions concernant les finances ont été reportées à l'Assemblée des délégués d'automne 2014.

¹ L'AD d'été 2014 a adopté les propositions suivantes (Objet 13): „L'Assemblée des délégués

1. prend connaissance du rapport sur l'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux;
2. prévoit pour la législature 2015-2018 le maintien de la compensation solidaire des charges des services d'aumônerie dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) et les zones de transit (ZT) des aéroports de Genève et de Zurich;
3. décide que pour la législature 2015-2018, l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel peut demander une compensation solidaire des charges pour l'aumônerie dans le nouveau centre de la Confédération à Perreux, centre ouvert pour une longue durée;
4. décide que pour la législature 2015-2018, les Églises membres dont le territoire ecclésial compte un centre temporaire de la Confédération, peuvent demander une compensation solidaire des charges pour l'aumônerie;
5. décide que pour la législature 2015-2018, l'Église réformée évangélique du canton de Zurich peut demander une compensation solidaire des charges pour l'aumônerie dans le centre en phase de test de la Confédération à Juch/Zurich.
6. décide que l'Assemblée des délégués d'automne 2014 votera sur les montants de compensation solidaire des charges pour l'aumônerie dans les centres fédéraux.“

2. Motifs de ces propositions

2.1 Motifs d'ordre général

Après consultation du plan financier 2015 – 2018, l'Assemblée des délégués d'automne 2013 a pris connaissance de l'augmentation de CHF 220'000 à CHF 350'000 de la contribution annuelle pour l'aumônerie dans les CEP. Le Conseil a expliqué à l'Assemblée des délégués d'été 2014, dans le rapport sur «l'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux», pourquoi ces services d'aumônerie ont besoin de davantage de ressources financières, avec les justifications suivantes:

La situation actuelle dans le domaine de l'asile, avec la surpopulation dans les CEP, les hébergements d'urgence à proximité des CEP, les centres temporaires fédéraux ainsi que le centre en phase de test de Zurich entraîne aujourd'hui déjà une nette surcharge pour les Églises et leurs services d'aumônerie. Ces dernières années, la Confédération a considérablement accru les capacités d'hébergement. Les développements à court et long terme dans le domaine de l'asile impliquent aussi que les autorités fédérales agrandissent les centres existants et en créent de nouveaux. Fin 2013 la Confédération avait plus de 1'300 places disponibles destinées aux requérants d'asile. Pour les années à venir il faut compter sur une augmentation allant jusqu'à 5'000 places. Du fait de ces développements, il est nécessaire d'avoir une plus grande activité d'aumônerie dans les centres fédéraux.

2.2 Motifs de la décision de planification 2015 – 2018

La décision de planification, qui devrait être prise avec la proposition 1, représente la concrétisation financière de la proposition que l'Assemblée des délégués d'été 2014 a acceptée.² : L'AD a pris en effet la décision de principe de poursuivre la compensation solidaire des charges des services d'aumônerie durant la législature 2015 – 2018.

Depuis l'introduction du financement solidaire dans les années 1990, les délégués ont pris les décisions de planification dans ce sens. Ces décisions chiffrent le volume financier de la compensation solidaire pour quatre ans. Cette procédure permet aux Églises membres une planification adéquate de leurs ressources.

Le Conseil continue, conformément à l'art. 17 de la Constitution de la Fédération des Églises, à présenter les propositions sur les montants destinés au financement solidaire en tant que *montants extraordinaires*, ces derniers ne faisant pas partie des contributions ordinaires des membres à la Fédération des Églises.

2.3 Justification du montant 2015

La Fédération des Églises a écrit à l'été 2014 à toutes les Églises membres en leur demandant à quelles dépenses financières elles s'attendaient pour les services d'aumônerie dans les centres fédéraux en 2015. Sur la base des retours (état à mi-septembre 2014), il faut considérer que les

² Objet 13, Proposition 2, Assemblée des délégués d'été 2014.

services d'aumônerie dans les centres actuels d'enregistrement et de procédure à Altstätten, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen et Vallorbe ainsi que dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich, auront en principe en 2015, des dépenses comparables à celles des années précédentes et nécessiteront des contributions semblables. Il y a donc peu de marge de manœuvre pour soutenir d'autres services d'aumônerie dans les nouveaux centres fédéraux avec la somme actuelle de CHF 220'000, inchangée depuis l'introduction du financement solidaire.

Sur la base des connaissances actuelles (état à mi-septembre 2014), il y aura l'année prochaine six nouveaux centres fédéraux dont les services d'aumônerie n'avaient à ce jour aucun accès au financement solidaire. Ce sont les centres fédéraux de Juch (centre-test de ZH), Bremgarten (AG), Losone (TI), Perreux (NE) et les Rochats (VD). Un centre fédéral est actuellement prévu dans le canton de Zoug. Les CHF 130'000 supplémentaires prévus, respectivement l'augmentation de la compensation solidaire des charges, qui passera de CHF 220'000 actuellement à CHF 350'000, sont donc nécessaires.

On peut dire en principe que l'augmentation du financement solidaire de l'aumônerie fournit certes une contribution substantielle à la poursuite professionnelle des services d'aumônerie, mais que dans la plupart des cas, elle ne rend possible qu'un financement partiel des coûts.

La répartition des ressources du financement solidaire se fait selon les critères décidés par l'Assemblée des délégués: *(a) l'occupation des centres (b) les capacités financières des Églises locales d'après la clé de contribution de la FEPS (c) les prestations propres des Églises locales aux services d'aumônerie.* A travers la clé de répartition et sur la base de ces critères, les évolutions et les fluctuations dans le domaine de l'asile sont prises en compte de manière adéquate. Le Conseil de la Fédération des Églises décide chaque fois, après le vote de l'Assemblée des délégués sur le financement solidaire, de la répartition des ressources. La même procédure est prévue pour 2015.